

## LE COURAGE DE DIRE .....

**NON** Les adhérents de l'association S.A.S, ne sont et ne seront jamais des opposants à la Z.A.C d'Anclades, encore à l'état de projet d'ailleurs. Notre état d'esprit et nos démarches en attestent, nos écrits précédents le prouvent.

**NON** Nous ne nous dressons pas contre la mixité sociale, elle est dans nos rues, nos lieux touristiques ou religieux, nos commerces, pourquoi faudrait-il que nos lieux d'habitations évitent cette mixité ? Nous ne comprenons pas d'ailleurs pourquoi cette question n'est pas traitée plus globalement sur Lourdes.

**NON** Peine perdue il est inutile d'essayer d'opposer les actuels propriétaires aux habitants d'Anclades ou aux futurs acquéreurs. Manœuvre vieille comme le monde – Archaïque !  
( NR du Lundi 5 juillet).

**NON** Des face à face ne nous satisfont pas, la réalité de la chose écrite nous paraissant bien plus importante, de plus nous ne sommes pas dans la même cour. Alors place au texte !

**OUI** Il y aura 150 logements sociaux dans Z.A.C. Le projet tel qu'il est " raconté" par les porteurs officiels manque de clarté – volontaire ?  
Répartis en 5 collectifs, chacun composé de 4 petits bâtiments soit 30 logements environ par collectif.

Ils se situent

- 1°) à 50m du rond point Renault.
- 2°) entre le garage Renault et le lotissement Pujo.
- 3°) à l'angle Sud-Est du lotissement de Sarsan.
- 4°) pas très loin du CD141 proche de lotissement Bora.
- 5°) a été déplacé vers l'intérieur de la plaine.

Et rien d'autre ne saurait être dit à ce sujet sans "avouer" qu'il y a un manque de courage politique à soutenir ce projet.

**OUI** Nous confirmons notre récent propos c'est bien le maire et la SEPA par l'intermédiaire de leur cabinet d'avocats qui ont saisi Madame la Juge aux expropriations. Ce n'est pas le service des domaines. Que chacun assume ses responsabilités !

**OUI** Le prix du m2 demandé par les membres de l'Association est largement **EN DESSOUS** de ceux pratiqués sur Lourdes.

**OUI** Il y a un vide béant entre le prix de vente annoncé et le tarif proposé pour les acquisitions. Ce n'est pas le coût des travaux d'aménagement qui justifie un tel gouffre. Les documents en notre possession démontrent le contraire.

**ENFIN** Monsieur le Maire ce droit de préemption, que vous avez délégué à la SEPA, ne vous fait-il pas penser en cette veille du 14 juillet à une forme de féodalité ? Vous qui souhaitez conserver sur Lourdes " la maîtrise foncière" vous ne pouvez ignorer que cette idée là ne fait pas l'unanimité au sein de votre Conseil Municipal.

### **POUR TERMINER**

Que Monsieur l'adjoint se rassure, il n'est pas question de problème personnel. Nous savons très bien qu'il n'est pas à l'origine de ce projet. A la naissance de cette Z.A.C 2004, il était davantage animé par son rôle d'opposant et par son comité de vigilance. Les choses ont bien changé depuis.

Le 1<sup>er</sup> juillet n'était qu'une étape de la procédure que déjà se profile la seconde.....